

30/06/10

Bac: l'option langue des signes manque de mains

Par MARIE PIQUEMAL



Un élève malentendant à l'Institut national des jeunes sourds (**INJS**) à **Paris** . (© AFP Stéphane de Sakutin)

Ils étaient très exactement 717 à passer l'option de langue des signes cette année au bac. Ouverte en 2008 d'abord dans quelques séries avant d'être généralisée (y compris en série professionnelle cette année), cette option accessible à tous, malentendants ou pas, se voulait être un symbole fort dans le sillage de la loi sur le handicap de 2005. En pratique, tout ne suit pas.

Premier problème: le recrutement des enseignants. A la fois pour l'option et pour le jury du bac. Aujourd'hui, ils sont à peine une petite vingtaine d'examineurs à courir d'académie en académie pour tenter de répondre à la demande. Manque-t-on de profs de langue des

Évaluation du site

Le site du quotidien national Libération met chaque jour en ligne l'intégralité de son contenu papier ainsi que de nombreuses dépêches d'agences de presse.

Cible
Grand Public

Dynamisme* :131

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

signes française (LSF) ? Oui, si l'on s'en tient au bataillon rattaché à l'Education nationale. Non, si l'on prend en compte les enseignants en institut spécialisé pour jeunes sourds, qui dépendent du ministère de la Santé. Or, pour faire partie du jury du bac, il faut être rattaché au ministère de l'Education nationale ou de l'Enseignement supérieur. «C'est un blocage purement réglementaire», regrette Frédéric Brossier, de l'Institut des jeunes sourds, rue Saint-Jacques à Paris. «Dans notre équipe, nous avons d'excellents enseignants signeurs qui ont été évidemment vexés de ne pas être appelés.»

«On ne touche pas au bac comme ça»

D'autant que se retrouvent à faire passer le bac des examinateurs qui ne sont pas forcément bilingue en langue des signes. Le niveau de compétence requis est bien loin du diplôme exigé (Capjes) pour travailler en institut. Un peu comme si on demandait à un prof de maths, sous prétexte qu'il va souvent en Angleterre, de faire passer le bac d'anglais. Dans le jury donc, des profs plus ou moins qualifiés et qui ne demandaient pas forcément d'en être.

Dans le lot, Anne Vanbrugghe. Enseignante, elle est aujourd'hui détachée au sein de l'INS HEA, institut de recherche et de formation pour l'éducation des jeunes handicapés. Elle dispense des formations pour l'apprentissage du français écrit en langue des signes. «Il y a de bien meilleurs signeurs que moi ! Quand le ministère a ouvert l'option, j'ai accepté de faire partie du jury en prévenant que c'était pour deux-trois ans maximum, le temps que les choses s'organisent.»

Le ministère de l'Education a mis sur pied cette année un Capes de langue des signes pour pallier le manque de profs. Première promo: quatre nouvelles recrues. Pourquoi ne pas plutôt lever le verrou réglementaire et faire appel au vivier de profs existants ? Réponse de Laurent Crusson, le monsieur bac au ministère: «Parce qu'on ne touche pas au bac comme ça. C'est un monument pour les Français. C'est une telle machine qu'on ne peut pas se permettre d'y déroger si facilement. Cela dit, le débat n'est pas clos.»

100 mètres

En attendant, voici donc un nouveau Capes langue des signes, avec des épreuves calquées sur ce qui se fait pour les autres langues vivantes. Le concours est fondé essentiellement sur de l'écrit. «C'est un déni de la situation de handicap. Les malentendants ont de grandes difficultés à maîtriser le français écrit. C'est comme si on demandait à un candidat au capes de physique d'exceller au 100 mètres !», s'énerve Anne Vanbrugghe.

Le problème se répète pour l'option LSF au bac. On propose aux candidats de s'exprimer en langue des signes à partir d'un document (image ou texte). «Le choix pour les élèves malentendants est théorique ! Tous optent pour l'image. En somme, on veut bien des sourds à condition qu'ils soient normaux», se désole-t-elle. Et de conclure: «Proposer l'option LSF au bac, c'était une bonne idée pour le symbole, une cerise sur le gâteau. Mais il y avait plus urgent, comme mettre des financements dans l'éducation des jeunes enfants sourds.»